



Compte-rendu partiel de la réunion portant sur la mise en place
des groupes de travail liés aux atteintes faites aux sapeurs-pompiers.
7 juin 2018 à 10h30

Le Président Jean-Luc Gleize dirige la mise en place des groupes de travail.
Les groupes seront pilotés par le Colonel Barthe.
Le Directeur et le Président sont présents, le Directeur adjoint et le médecin-chef également.

Le syndicat unsa-sdis33 est représenté par Jean Billard.

Le Président ouvre la séance. Il explique que sont mis en place les groupes de travail liés aux atteintes aux sapeurs-pompiers en réponse aux différents signalements effectués par les organisations syndicales.

Le Président énumère les notes existantes relatives à cette problématique.
Il reprend également la méthodologie déjà mise en place.
Il explique en quoi consiste la protection fonctionnelle.

Le Président explique que les groupes de travail ont vocation à ouvrir le dialogue sur cette thématique. Les représentants du personnel sont associés à ce travail.

Le Président annonce 4 thèmes essentiels qui vont être travaillés :

- * la formation des sapeurs-pompiers
- * l'échange des informations entre les services de police / gendarmerie / justice / préfecture / SDIS
- * l'évolution du matériel
- * l'accompagnement des agents agressés.

Il propose que nous travaillions en réunion par thématiques sur ces sujets : une réunion par mois, un thème par mois, jusqu'au premier trimestre 2019.

Le Président reviendra pour une réunion de mise en commun de ces travaux, début 2019.

Le Colonel Barthe présente un état des lieux.

En 2017 : 143 atteintes sur 115 600 interventions en Gironde, soit une atteinte tous les 2,6 jours.

Le groupement centre est plus particulièrement exposé.

Le secours à personne est l'activité la plus impactée par les agressions.

Sur 54 plaintes déposées, 15 dossiers ont donné lieu à des suites pénales.

Le Président explique qu'il ne veut pas laisser les choses en l'état sans réagir. Il souhaite donc que l'établissement travail afin d'agir de la manière la plus adaptée.

Les différents représentants syndicaux interviennent à tour de rôle. Les échanges sont nombreux.

L'UNSA-SDIS33 indique au Président que les chiffres présentés sont probablement en dessous de la réalité compte-tenu qu'il y a une perte de confiance en l'établissement d'une part, et en la société d'autre part, raisons pour lesquelles les agents ne signalent pas toutes les agressions dont ils sont victimes.

Le Président indique ne pas pouvoir agir sur le fonctionnement des autres services de l'état et encore moins sur la société mais il précise que l'établissement a la volonté d'agir pour faciliter le travail, la sécurité et l'accompagnement des agents.

Le Colonel Barthe indique que le SDIS a besoin de connaître toutes les agressions et que les agents ont donc leur rôle à jouer.

Le Colonel Mathieu aborde le sujet des caméras piétons. Le GTL a commencé à s'intéresser à ce marché. La DGSCGC pourrait donner prochainement l'autorisation nécessaire au port de caméras par les équipages de sapeurs-pompiers.

L'UNSA-SDIS33 apporte un témoignage sur ce matériel. Les retours prouvent que dès que des agents de police interviennent avec des caméras les tensions baissent rapidement. L'achat de ce type de matériel fait partie des propositions de l'UNSA-SDIS33.

A propos de la manière dont sont accompagnés les agents agressés, l'UNSA-SDIS33 explique que :

- la confiance est perdue entre les agents et l'établissement ;
- les sapeurs-pompiers choisissent ce métier pour porter secours et en aucun cas pour recevoir des coups et supporter la rage d'une partie de la société ;
- les sapeurs-pompiers peuvent éventuellement accepter que le risque d'agression fasse partie du métier mais que si d'un côté nous remplissons nos obligations, nous voulons bénéficier pleinement de nos droits ;
- nous attendons de l'établissement qu'il veille au respect des droits des agents victimes d'agression.

L'UNSA-SDIS33 explique pour finir que la défense des droits passe par la juste indemnisation des victimes, ce qui n'est pas le cas à ce jour au sein de l'établissement.

Le Président clôture la réunion en rappelant ce qu'il a retenu de nos échanges :

- la question des relations préfet / sdis / mairie est un sujet en soi ;
- la sensibilisation des sapeurs-pompiers pour les inciter à remonter les infos est nécessaire ;
- l'établissement « la plage » à Bordeaux est source d'agressions de sapeurs-pompiers ;
- le droit de retrait et sa difficile mise en œuvre doivent être éclaircis ;
- le problème de la réalisation des périmètres de sécurité est posé ;
- les caméras piétons feront partie des questions posées ;
- l'accompagnement juridique des agents victimes d'agressions doit évoluer.

Cette première réunion amorce une démarche constructive.

Il confirme que les sapeurs-pompiers n'ont pas vocation à se faire agresser et termine en affirmant que nous sommes sur la même approche du sujet.

Il remercie les participants, la réunion se termine à 12h10.